



communiqué

N°: 170
No.:

Le 2 octobre 1986

DÉCLARATION SUR LE TERRORISME INTERNATIONAL

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, après s'être entretenu avec le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Édouard A. Chevardnadze, a émis la déclaration suivante sur le terrorisme international:

"Le Canada condamne les actes de terrorisme international et déplore profondément la mort et les souffrances de gens innocents. Des citoyens des deux pays ont été frappés. Rien ne peut justifier la perpétration d'actes de terrorisme, quel que soit le motif de ceux qui les commettent. Le Canada demande instamment à la communauté mondiale d'unir ses efforts pour éliminer ce fléau, car il est convaincu que la coopération au sein de toutes les instances internationales concernées et le renforcement du droit international sont des éléments essentiels à la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. À cet égard, le Canada constate que le consensus international contre le terrorisme se reflète de plus en plus dans les débats de l'ONU et de ses institutions spécialisées.

Le Canada fait sien l'appel lancé l'année dernière par l'Union soviétique aux Nations Unies en vue du renforcement du rôle du droit international et de l'adoption de mesures supplémentaires destinées à protéger les représentants diplomatiques contre les attaques terroristes. L'Union soviétique s'est réjouie, quant à elle, de l'initiative présentée par le Canada à l'OACI en vue de l'élaboration d'un accord sur la protection des aéroports internationaux, qui viendrait combler une lacune du droit international.

Les deux parties sont convenues de poursuivre les discussions au niveau des experts dans le but de trouver des moyens pratiques de faire face à ce problème."